



MUSÉE  
DES BEAUX-ARTS  
DU CANADA

NATIONAL  
GALLERY  
OF CANADA

# **Plan d'accessibilité du MBAC de 2023 à 2025**

Publier décembre 2022

**Table des matières**

Sommaire facile à lire..... 3

Notre plan ..... 3

Rétroaction..... 5

1. Généralités..... 5

1.1 Déclaration d'engagement ..... 5

1.2 Description du Musée ..... 6

1.3 Coordonnées et processus de rétroaction..... 6

1.4 Résumé du Plan ..... 7

1.5 Définitions..... 8

2. Domaines décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*..... 9

2.1 Généralités ..... 9

Aperçu..... 9

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité..... 9

2.2 L'environnement bâti.....10

Aperçu.....10

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité.....10

2.3 Emploi.....13

Aperçu.....13

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité.....13

2.4 Technologies de l'information et des communications (TIC) .....14

Aperçu.....14

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité.....14

2.5 Communication, en dehors des TIC.....15

Aperçu.....15

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité.....15

2,6 Conception et prestation des programmes et des services .....18

Aperçu.....18

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité.....19

2.7 Achat (acquisition) de biens, services et installations .....20

Aperçu.....20

Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité.....21

2,8 Transport .....21

3. Consultations .....21

4. Conclusion .....22

## Sommaire facile à lire

Le présent plan porte sur l'accessibilité au Musée des beaux-arts du Canada (le Musée). Nous souhaitons rendre le Musée plus accessible pour les personnes handicapées. Ce plan fait partie de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). La LCA est une nouvelle loi qui contribuera à rendre la totalité du Canada plus accessible pour les personnes handicapées. Le Musée des beaux-arts du Canada a un plan pour contribuer à améliorer son accessibilité pour les personnes handicapées. Ce plan vise les trois prochaines années (de 2023 à 2025). Nous allons rédiger des rapports pour expliquer comment nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs chaque année. Ensuite, nous allons préparer un nouveau plan.

## Notre plan

Au cours des trois prochaines années, le Musée fera ce qui suit :

1. Nous allons formuler un plan pour aider les personnes handicapées dans notre immeuble en cas d'urgence.
2. Nous allons nous assurer que notre immeuble est doté d'espaces tranquilles où les gens peuvent travailler et se reposer dans un environnement moins bruyant et moins actif.
3. Nous allons créer des règles sur les mesures d'adaptation (changements qui aident une personne à faire son travail) pour notre personnel.
4. Nous allons examiner notre façon de trouver et d'embaucher de nouveaux employés pour nous assurer qu'il n'y a pas d'obstacles pour les personnes handicapées.
5. Nous allons examiner nos avis d'emplois pour nous assurer qu'il n'y a pas d'obstacles pour les personnes handicapées.

6. Nous allons examiner le site Web dont se servent les gens pour présenter une demande d'emploi pour nous assurer qu'il n'y a pas d'obstacles pour les personnes handicapées.
7. Nous allons examiner les sites Web dont se servent nos employés pour nous assurer qu'il n'y a pas d'obstacles pour les employés handicapés.
8. Nous allons donner de la formation à l'ensemble de notre personnel sur l'accessibilité et l'incapacité.
9. Nous allons apporter des changements à notre site Web pour le rendre plus accessible pour les personnes handicapées.
10. Nous allons apporter des améliorations à l'accessibilité de l'environnement bâti, comme : des barres d'appui; des surfaces repérables à l'aide d'une canne; l'éclairage dans les locaux du Musée; et les couleurs contrastantes.
11. Nous allons nous assurer que différentes personnes ayant différents niveaux de capacité peuvent profiter de nos programmes, de nos visites guidées et de nos expositions.
12. Nous allons rédiger des règles sur l'accessibilité au moment de faire des achats pour nous assurer que les nouveaux articles que nous achetons sont accessibles pour les personnes handicapées.
13. Nous allons nous assurer que notre contenu est accessible dans toute une gamme de médias et que vous savez comment demander ces différents médias.
14. Nous allons communiquer dans un langage inclusif, respectueux et facile à comprendre.
15. Nous allons nous assurer de présenter de l'information sur notre site Web sur ce à quoi vous pouvez vous attendre durant votre visite.

## Rétroaction

Nous souhaitons obtenir de la rétroaction sur ce plan d'accessibilité, ainsi que tout autre commentaire au sujet du Musée des beaux-arts du Canada. Vous pouvez nous dire ce que vous pensez du Plan en communiquant avec nous :

Par courriel : [accessibility@gallery.ca](mailto:accessibility@gallery.ca); [info@gallery.ca](mailto:info@gallery.ca)

Par téléphone : 613-990-1985; 1-800-319-2787

En personne et/ou par écrit : 380, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1N 9N4

Site Web : <https://beaux-arts.ca/accessibilite>

Médias sociaux :

Facebook : <https://www.facebook.com/MuseedesbeauxartsduCanada/>;

Twitter : [@MBACanada](https://twitter.com/MBACanada);

Instagram : [mbacanada](https://www.instagram.com/mbacanada)

# 1. Généralités

## 1.1 Déclaration d'engagement

Le Musée des beaux-arts du Canada s'engage à offrir une expérience inclusive à toutes les communautés qu'il existe pour servir. Pour ce faire, il s'engage à rendre notre milieu de travail, nos activités et nos services accessibles pour tous les visiteurs, les employés, les bénévoles et les entrepreneurs. Nous tenons à ce que chacun et chacune puisse profiter du Musée d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance de chaque personne. Nous comprenons que l'accessibilité est un processus continu et que les personnes handicapées sont les experts de leur propre expérience et de l'accessibilité. Nous nous engageons à écouter les personnes handicapées et à continuer d'améliorer l'accessibilité. Nous voyons le Musée comme un chef de file évoluant audacieusement vers un avenir où l'art a le pouvoir de construire des ponts et de faire avancer une société plus équitable. Nous nous efforçons d'être réactifs dans notre approche de l'inclusion et de l'accès. Nous accordons de

l'importance à la diversité, à l'estime de soi et aux droits de la personne pour tout le monde. Nous sommes déterminés à encourager un sentiment d'appartenance, qui fait partie intégrante de notre culture.

## 1.2 Description du Musée

Le Musée des beaux-arts du Canada est un organisme qui a pour vocation de rendre les arts accessibles pour tout le monde. Il s'acquitte de cette mission par le biais de sa collection d'œuvres d'art, de ses expositions et de ses activités publiques. Le Musée dispose d'une des plus vastes collections d'art autochtone contemporain au monde et d'une des plus importantes collections d'art canadien et européen au Canada.

Le Musée des beaux-arts du Canada a son siège social à Ottawa, sur le territoire traditionnel non cédé et non abandonné de la Nation Anishinaabe algonquine. Nous respectons, honorons et reconnaissons l'intendance de la nation algonquine à l'égard de ce territoire, depuis des temps immémoriaux et pour les années à venir.

## 1.3 Coordonnées et processus de rétroaction

Le Musée des beaux-arts du Canada encourage ses visiteurs, ses employés, ses bénévoles et les membres du public à lui faire part de leur rétroaction à l'égard de ce plan. Vous pouvez nous transmettre vos commentaires accompagnés de votre nom ou de façon anonyme. Nous nous engageons à passer en revue les commentaires que nous recevons en toute bonne foi et à prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer les obstacles relevés dans le cadre de cette rétroaction.

Vous pouvez envoyer vos commentaires au sujet de l'accessibilité au Musée de plusieurs façons :

Par courriel : [accessibility@gallery.ca](mailto:accessibility@gallery.ca)

Par téléphone : 613-990-1985; 1-800-319-2787

En personne et/ou par la poste : 380, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1N 9N4

Médias sociaux :

Facebook : <https://www.facebook.com/MuseedesbeauxartsduCanada/>;

Twitter : [@MBACanada](https://twitter.com/MBACanada);

Instagram : [mbacanada](https://www.instagram.com/mbacanada)

De l'information sur la marche à suivre pour envoyer de la rétroaction au Musée des beaux-arts du Canada est également accessible sur notre site Web public au [lien suivant](#).

Vous pouvez demander des médias substituts de ce plan, ainsi qu'une description de notre processus de rétroaction, en communiquant avec la gestionnaire principale, Stratégie et inclusion, à [accessibilite@beaux-arts.ca](mailto:accessibilite@beaux-arts.ca).

Une version électronique (qui est compatible avec la technologie d'aide) de ce plan peut être téléchargée dès maintenant à partir de notre site Web au : <https://beaux-arts.ca/accessibilite>

Nous allons offrir les médias substituts suivants dans les 15 jours suivant la demande initiale :

- Sur papier
- Gros caractères (police de grande taille)

Nous allons offrir les médias substituts suivants dans les 45 jours suivant la demande initiale :

- Braille (système de points surélevés qui permet aux personnes aveugles ou malvoyantes de lire avec leurs doigts)
- Audio (un enregistrement d'une personne qui lit le texte à haute voix)

## 1.4 Résumé du Plan

Nous avons commencé à travailler à l'accessibilité avec des sondages auprès du personnel et des visiteurs. Ces sondages comportaient des questions sur les façons

d'améliorer l'accessibilité au Musée. Nous avons un rapport sur l'immeuble et la façon dont nous pouvons améliorer les choses. Nous avons également adopté une nouvelle stratégie de JEDI et A (justice, équité, diversité, inclusion et accessibilité). Cette stratégie a facilité l'élaboration de notre plan stratégique. Elle oriente également notre travail et nos politiques. Les recommandations en matière de JEDI sont basées sur des consultations des membres de notre personnel et des visiteurs et sur des conseils d'experts. En conséquence de ces conversations, nous reconnaissons la nécessité de participer plus pleinement à ces travaux. Un examen et un rapport distincts éclairent ce plan d'action sur l'accessibilité, qui vise à régler les problèmes d'exclusion et à éliminer les obstacles pour les personnes qui ont des handicaps visibles et invisibles.

## 1.5 Définitions

Ce plan utilise les définitions suivantes :

**Accessibilité** : La conception de produits, d'appareils, de services, d'environnements, de technologies, de politiques et de règles d'une manière qui permet à tout le monde, y compris les personnes ayant divers handicaps, d'y accéder.

**Obstacle** : Tout ce qui pourrait entraver la participation entière et équitable des personnes handicapées. Les obstacles peuvent être de nature architecturale, technologique ou attitudinale, basés sur l'information ou les communications, ou la conséquence d'une politique ou d'une procédure.

**Handicap** : Toute déficience ou différence à l'égard de la capacité physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage ou de communication. Les handicaps peuvent être permanents ou temporaires, ou peuvent changer au fil du temps.



## **2. Domaines décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité***

### **2.1 Généralités**

#### **Aperçu**

Les membres de notre personnel ont besoin de la formation et des connaissances appropriées pour être en mesure de mettre en œuvre ce plan. Par conséquent, la formation est une composante importante de notre plan. Le personnel a besoin de formation générale sur la sensibilisation à la situation des personnes handicapées et l'accessibilité. Certains membres du personnel ont également besoin de formation sur la marche à suivre pour rendre leurs emplois accessibles. Nous voulons également nous assurer de collaborer précocement et souvent avec des personnes handicapées. Pour respecter cet engagement, nous consulterons des personnes handicapées à mesure que nous créons et mettons en œuvre des projets sur l'accessibilité.

#### **Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité**

1. D'ici juin 2023, nous allons élaborer une stratégie de consultation sur l'accessibilité qui orientera l'établissement et le maintien d'un comité consultatif externe.
2. D'ici septembre 2023, nous allons élaborer une stratégie de formation de sensibilisation à l'accessibilité et à la situation des personnes handicapées à l'intention de l'ensemble du personnel et des bénévoles.
3. D'ici décembre 2023, nous allons passer en revue la formation existante sur l'accessibilité et/ou rechercher de la nouvelle formation à l'externe pour tenir compte de la rétroaction reçue.

4. D'ici décembre 2023, nous allons établir et payer un comité consultatif sur l'accessibilité composé de personnes handicapées afin de veiller à ce que toutes les initiatives sur l'accessibilité soient dirigées par des personnes handicapées.
5. D'ici mars 2024, tous les employés et les bénévoles du Musée auront reçu de la formation de sensibilisation à la situation des personnes handicapées et à l'accessibilité.

## 2.2 L'environnement bâti

### Aperçu

Le Musée des beaux-arts du Canada, situé à Ottawa, est ouvert au public pour des expositions, des programmes publics et des événements. Nous savons que des changements s'imposent pour que les personnes handicapées puissent se déplacer de façon sécuritaire et indépendante dans le Musée. Il y a des obstacles dans les toilettes et notre immeuble, y compris dans la signalisation. Il y a des difficultés en ce qui concerne le passage pour piétons à proximité du Musée. Nous savons que les gens souhaitent en savoir plus sur l'accessibilité du Musée pour planifier leur visite.

### Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité

1. D'ici mars 2023, les toilettes inaccessibles n'auront plus de signalisation accessible jusqu'à ce que des changements soient apportés.
2. D'ici mars 2023 et au-delà, nous allons exercer des pressions auprès de la Ville d'Ottawa pour lui demander de s'assurer que les passages pour piétons sont accessibles.
3. D'ici juin 2023, nous allons fournir de l'information sur notre site Web au sujet des caractéristiques d'accessibilité et des obstacles connus au Musée. Les caractéristiques des toilettes accessibles seront indiquées sur le site Web du

Musée à la rubrique « Planifiez votre visite ». Cette information comprendra la marche à suivre pour utiliser l'ascenseur, les dimensions de ce dernier et les exigences opérationnelles (p. ex., appuyer sur le bouton de la sécurité pour y accéder) et expliquera comment demander de l'aide pour emprunter le passage pour piétons. Les interruptions du service d'ascenseur doivent être communiquées à l'interne et sur le site Web public.

4. D'ici à juin 2023, nous allons installer une enseigne à la montée et à la descente du pas-d'âne pour avertir les gens de faire attention en montant et en descendant.
5. D'ici décembre 2023, nous allons élaborer un plan pour apporter des changements à plus long terme à l'accessibilité de l'environnement bâti du Musée.
6. D'ici janvier 2024, de la signalisation tactile et en braille sera fournie pour toutes les toilettes. Les enseignes devraient être installées à une hauteur maximale de 1500 mm, sur le côté loquet de la porte.
7. D'ici janvier 2024, nous allons mettre en œuvre une carte-clé pour permettre aux employés d'ouvrir les portes de l'ascenseur pour ne pas avoir à sonner pour appeler la sécurité.
8. D'ici décembre 2025, nous allons mettre en œuvre un indicateur tactile gironné de surface de marche allant du passage pour piétons jusqu'à l'entrée principale, en passant par la plaza. L'indicateur devrait également guider les gens jusqu'à l'activateur du feu de signalisation pour piétons. Il faut penser à guider les gens jusqu'à la sculpture et à leur fournir une dalle directionnelle avant de les diriger vers l'entrée.
9. D'ici décembre 2025, nous allons apporter des améliorations prioritaires à l'accessibilité de l'environnement bâti, y compris :

- Un rebord contrasté au niveau du nez des marches et des indicateurs tactiles de surface de marche (ITSM) au haut des escaliers, des rampes et des déclinaisons brusques non protégées.
- Installer des barres d'appui à l'extérieur du Musée, entre les marches et les sièges.
- Installer des rebords repérables à l'aide d'une canne aux montants et aux repères d'alignement à l'entrée.
- Intensifier l'éclairage devant les toilettes, le vestiaire, l'antichambre de l'auditorium et l'entrée des installations vidéo des expositions spéciales.
- Réaménager la rampe de l'auditorium pour améliorer l'inclinaison.

10. D'ici décembre 2025, nous allons apporter d'autres modifications à l'accessibilité, y compris :

- Améliorer la main courante extérieure.
- Réduire le recours aux désodorisants.
- Éliminer les obstacles (c.-à-d. les étagères) dans la boutique pour améliorer le rayon de virage.
- Éliminer les chaises et les poubelles pour assurer un espace adéquat pour accéder aux commandes de la porte.
- Améliorer le contraste des couleurs des garde-corps près des peintures.
- Évaluer la nécessité de remplacer les poignées de porte par des poignées à levier.
- S'assurer que tout le matériel et les outils de bureau sont à une hauteur accessible (p. ex., rabaisser la hauteur du tableau blanc dans les salles des employés, déplacer la cafetière et d'autres appareils, etc.)

11. D'ici décembre 2025, nous allons créer une grande cabine de toilette accessible entre le Grand Hall et la cafétéria.
12. Une fois la cabine de toilette accessible terminée, un panneau indicateur (portant le symbole international de l'accès) dirigeant les visiteurs vers cette toilette accessible sera installé dans certaines zones achalandées du Musée.

## 2.3 Emploi

### Aperçu

Le Musée des beaux-arts du Canada compte environ 272 employés. Depuis 2020, de nombreux employés travaillent à la maison ou au bureau et à la maison. Nous nous efforçons de faire en sorte que notre effectif soit représentatif de la diversité du Canada. Les objectifs indiqués ci-après nous aideront à améliorer l'accessibilité pour nos employés handicapés actuels et futurs.

### Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité

1. D'ici mars 2023, nous allons embaucher ou nommer un ou plusieurs coordonnateurs de l'accessibilité ou des mesures d'adaptation.
2. D'ici juin 2023, nous allons passer en revue et rectifier notre processus relatif aux mesures d'adaptation pour les employés. Ce processus clarifié précisera dans quelles circonstances des documents entièrement accessibles s'imposent et dans quelles circonstances ils ne sont pas nécessaires.
3. D'ici septembre 2023, nous allons permettre des pauses en position assise pendant les quarts de travail et mettre des sièges portatifs dont la hauteur est ajustable à la disposition du personnel de première ligne.

4. D'ici janvier 2024, nous allons créer un groupe de ressources pour les employés handicapés.

## 2.4 Technologies de l'information et des communications (TIC)

### Aperçu

Le Musée est en train de réaliser un examen exhaustif de ses sites Web et des médias sociaux pour en évaluer l'accessibilité. Nous allons intégrer les résultats de cet examen à nos plans continus pour améliorer l'accessibilité de nos plateformes.

### Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité

1. Nous allons commencer immédiatement à tâcher d'éliminer les obstacles relevés.
2. D'ici janvier 2023, nous allons publier des coordonnées substituts que les personnes peuvent utiliser pour acheter des billets.
3. D'ici mars 2023, nous aurons un plan de travail pour prioriser et mettre à jour le texte de remplacement pour les anciennes images du site Web du Musée.
4. D'ici juin 2023, nous allons améliorer notre formulaire de billetterie en ligne pour le rendre conforme aux normes WCAG 2.0 niveau AA et faire un essai auprès de personnes handicapées avant le lancement.
5. Dès décembre 2023, nous allons nous assurer que toutes les images qui viennent d'être publiées sur le site Web ou dans les médias sociaux sont assorties d'un texte de remplacement de haute qualité.

6. D'ici décembre 2023, nous allons réaliser un audit complet sur l'accessibilité du site Web.
7. D'ici mars 2024, avec la collaboration de personnes handicapées, nous allons établir des normes internes sur les descriptions des images pour guider le personnel.
8. D'ici décembre 2024, notre site Web sera conforme aux normes WCAG 2.0 niveau AA.

## 2.5 Communication, en dehors des TIC

### Aperçu

Nous offrons de l'information sur notre site Web et en personne au sujet de nos expositions, de nos programmes et de nos œuvres d'art. Nous offrons également des visites guidées, des conférences et des activités spéciales en personne et en ligne. Nous publions cette information sur notre site Web, dans des documents sur papier, dans des vidéos et dans les médias sociaux. Nous répondons à des questions par l'entremise de notre formulaire « Nous joindre » sur notre site Web. Les gens peuvent également nous envoyer des courriels ou nous téléphoner. La communication est un des domaines auquel nous avons récemment accordé beaucoup d'attention pour améliorer l'accessibilité. Nous savons que nous devons rédiger en langage clair. Il n'y a pas de médias substitués pour les visiteurs ayant une déficience visuelle ou de lecture des imprimés.

### Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité

1. D'ici janvier 2023, la haute direction du Musée fera part à tous les employés et les bénévoles de son engagement à l'égard de l'accessibilité et de l'importance qu'il lui accorde dans son plan de rendement.

2. D'ici mars 2023, le Musée passera en revue et révisera la terminologie employée dans son site Web pour désigner les personnes handicapées pour s'assurer qu'elle véhicule respect et dignité.
3. D'ici mars 2023, nous allons ajouter et inscrire un numéro TTY sur notre site Web.
4. D'ici avril 2023, nous allons afficher un numéro sans frais au haut du formulaire pour nous joindre, ainsi que les heures de réponse.
5. D'ici juin 2023, le Musée élaborera et mettra en œuvre des documents PowerPoint et Word accessibles.
6. D'ici juillet 2023, nous allons élaborer et publier des lignes directrices pour demander des médias substitués pour le site Web public et les intégrer à la formation du personnel pour les demandes internes.
7. D'ici décembre 2023, le Musée offrira de la formation en langage clair au personnel.
8. D'ici décembre 2023, nous allons passer en revue tous les avis d'emplois pour adopter un langage inclusif et clair. Une fois que nous aurons établi des normes linguistiques internes, nous rédigerons toutes les nouvelles annonces en langage clair et inclusif.
9. D'ici décembre 2023, nous allons déterminer la signalisation prioritaire à remplacer, et cette signalisation sera remplacée d'ici juin 2024.
10. D'ici décembre 2023, nous allons élaborer une norme interne sur l'interprétation en langue des signes aux événements. Cette norme précisera dans quelles circonstances l'interprétation en langue des signes sera fournie sans demande et comment les demandes seront traitées.



11. D'ici décembre 2023, le Musée mettra des documents en médias substitués à la disposition des visiteurs sur place. Ces médias substitués comprendront les gros caractères et le braille.
12. D'ici décembre 2023, le Musée aura établi des processus pour répondre aux demandes de personnes qui veulent obtenir des documents en médias substitués.
13. D'ici décembre 2023, nous allons préparer de l'information de référence pour aider le personnel des Services aux visiteurs à répondre aux questions sur l'accessibilité. Ce document sera élaboré avec la collaboration de personnes handicapées et pris en compte dans les modules d'intégration et de formation des nouveaux employés.
14. D'ici décembre 2023 et par la suite, nous allons nous assurer que tous les employés qui répondent à la ligne téléphonique pour les visiteurs ou aux courriels des visiteurs ou qui travaillent à la billetterie sont équipés pour répondre aux questions sur l'accès ou connaissent une personne-ressource vers qui diriger les clients.
15. D'ici décembre 2023, nous allons élaborer et publier une histoire sociale, dans un format accessible, qui décrit à quoi peuvent s'attendre les visiteurs pendant une visite.
16. D'ici décembre 2023, le Musée fournira de la formation à tous les employés qui élaborent des documents sur l'accessibilité des documents.
17. D'ici janvier 2024, toute la signalisation d'urgence et pour les ascenseurs sera passée en revue et approuvée si elle est conforme aux normes en vigueur.
18. D'ici mars 2024, nous offrirons des services d'interprétation en ASL/LSQ pour les événements en ligne et en personne et les vidéos sur demande.
19. D'ici juin 2024, le Musée établira des normes internes en langage clair avec la collaboration de personnes handicapées.

20. D'ici juin 2024, toute la nouvelle signalisation du Musée sera conforme aux pratiques exemplaires en matière de signalisation, y compris les polices de caractères, la taille des polices de caractères, l'illumination, la hauteur et le braille.
21. D'ici septembre 2024, nous allons préciser les anciens documents qui devraient être convertis en langage clair. D'ici décembre 2024, nous allons élaborer un plan de travail pour rendre ces documents disponibles en langage clair.
22. À compter de janvier 2025, tous les nouveaux documents seront publiés de façon à respecter les normes du Musée en matière de langage clair.
23. D'ici décembre 2025, toute la signalisation au Musée utilisera des polices de caractères, des tailles de polices de caractères, des contrastes de couleurs, une illumination et du braille accessibles.

## 2,6 Conception et prestation des programmes et des services

### Aperçu

Le Musée offre des programmes et des services en ligne et en personne. Ces programmes s'adressent à un large éventail de publics. Les publics vont des enfants d'âge scolaire aux visiteurs atteints de démence. Nous avons différents types de programmes, notamment des visites sans guide et des programmes spécialisés. Nous organisons des conférences, des spectacles et des événements spéciaux. Par conséquent, les éléments relevés comme des obstacles aux communications (hors TIC) sont pour la plupart également liés aux programmes et services.

## Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité

1. Dès maintenant (janvier 2023), nous allons commencer à explorer des façons d'augmenter les éléments tactiles/expérientiels dans les expositions à venir.
2. D'ici février 2023, nous allons publier à la rubrique d'information pour les membres sur le site Web que l'entrée est gratuite pour les personnes de soutien et les accompagnateurs des personnes handicapées.
3. D'ici juin 2023, nous allons nommer ou embaucher un coordonnateur de l'accessibilité au sein de l'équipe de l'apprentissage et de l'engagement communautaire.
4. D'ici juin 2023, nous allons mettre en œuvre et/ou passer en revue la formation sur l'accessibilité pour tous les gardiens, en particulier en ce qui concerne la façon d'aider les personnes handicapées en cas d'urgence.
5. D'ici août 2023, nous allons élaborer, mettre en œuvre et mettre en pratique une stratégie de sécurité incendie pour les personnes qui ne sont pas en mesure de quitter les lieux sans aide.
6. D'ici septembre 2023, nous allons passer en revue nos guides audio actuels et nos normes relatives aux visites guidées accessibles à l'aide des commentaires des intervenants de la communauté et élaborer une stratégie.
7. D'ici septembre 2023, nous allons passer en revue les lignes directrices actuelles sur la programmation. D'ici novembre 2023, les nouvelles lignes directrices sur l'élaboration de programmes accessibles seront terminées. À compter de janvier 2024, ces lignes directrices seront intégrées à l'élaboration de toute la programmation future.
8. D'ici décembre 2023, nous allons fournir de l'équipement à jour pour l'amplification audio pour les visites guidées en personne, ainsi que des lignes directrices à jour sur le sous-titrage pour les visites guidées en ligne.

9. À compter de janvier 2024, nous allons commencer à préciser sur notre site Web et dans nos documents à l'intention des visiteurs quelles composantes visuelles, audio et sensorielles sont disponibles dans les expositions.
10. D'ici mars 2024, le Musée mettra en œuvre des visites guidées tactiles axées sur l'accessibilité et en fera la promotion.
11. D'ici avril 2024, avec la collaboration de personnes handicapées, nous allons formuler une stratégie et instaurer des heures de visite réservées à des expériences sensorielles spéciales et/ou des salles calmes et des salles bruyantes et indiquer cette information sur le site Web à la rubrique « Planification d'une visite accessible ».
12. D'ici décembre 2024, nous allons fournir des amplificateurs dans les salles de réunion et l'auditorium. Nous allons également informer les employés de cette nouvelle technologie et installer des enseignes d'information à ce sujet.
13. D'ici mars 2025, ces lignes directrices seront intégrées à tous les anciens programmes.
14. D'ici décembre 2025, nous visons à ce que 5 % de nos expositions soient tactiles/expérientielles ou qu'elles offrent un substitut tactile.

## 2.7 Achat (acquisition) de biens, services et installations

### Aperçu

En pensant à l'accessibilité au moment d'acheter des biens ou des services, nous pouvons prévenir les obstacles. Nos objectifs sont de nous assurer que l'accessibilité fait partie des processus d'acquisition du Musée.

## Objectifs du MBAC en matière d'accessibilité

1. D'ici décembre 2023, nous allons nous assurer que l'accessibilité est ajoutée à nos documents d'approvisionnement. Ces documents comprendront des listes de contrôle des achats, une politique sur l'approvisionnement, des modèles des exigences et des modèles de contrats.
2. D'ici décembre 2023, les personnes qui travaillent aux approvisionnements et aux contrats recevront une formation sur l'accessibilité des approvisionnements.
3. Dès janvier 2024, l'accessibilité sera prise en compte dans tous les achats. Pour ce faire, nous préciserons les exigences relatives à l'accessibilité ou documenterons la décision de ne pas inclure d'exigences relatives à l'accessibilité.

## 2,8 Transport

Étant donné que le Musée n'offre pas de services de transport, cette question n'est pas abordée dans ce plan.

## 3. Consultations

Nous avons consulté des personnes handicapées pour élaborer ce plan. Ainsi :

- Nous avons envoyé un sondage aux employés pour leur poser des questions au sujet de l'accessibilité.
- Nous avons demandé à un cabinet d'experts-conseils d'interviewer des employés handicapés à propos de leurs expériences.
- Nous avons organisé deux groupes de discussion composés de personnes handicapées pour leur poser des questions au sujet de leur expérience en tant que visiteurs de musées et de galeries d'art.

## **4. Conclusion**

Le Musée a déterminé que l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de notre organisation est une priorité absolue. Au cours des trois prochaines années, nous allons mettre en œuvre ce plan d'accessibilité, ce qui entraînera une importante différence positive pour les visiteurs ayant un large éventail de handicaps. L'amélioration de l'accessibilité est un processus itératif constant, et nous sommes déterminés à collaborer avec des personnes handicapées pour apporter des changements qui amélioreront l'expérience des visiteurs pour tout le monde.